

## Le Procès de Rebecca, sorcière à Salem

Aujourd'hui, au Palais de Justice de Paris, je m'ennuie !

Je suis las d'être obligé de me battre pour l'obtention d'une poignée d'affaires criminelles !

Non, décidément, j'aurais voulu être avocat au XVIIème Siècle, en pleine chasse aux sorcières !

Là au moins, il y avait des dossiers !

Imaginez-vous ! En Europe, à cette époque, deux cent mille sorcières furent dénoncées, la moitié emprisonnée et cinquante mille furent brûlées. Quelle splendide clientèle !

Je me vois accepter, grand Seigneur, la défense de mes deux cent mille nouvelles clientes, présumées suppôts de Satan ! Oui ! Je la vois ma belle plaque en lettre de sang : « *Avocat – Spécialisation : Sorcellerie* ». Oui ! Moi ! Avocat des sorcières ! Et, par leur intermédiaire, Moi ! Avocat du Diable ! Oh ! Mon Dieu ! Quel panache !

Les autorités du XVIIème Siècle le proclament, Satan est sur Terre ! Oui ! L'axe du mal lui-même ! Oh ! Quelle époque ! Plus personne ne pourrait croire ça aujourd'hui ! Partout, des créatures de Dieu ont pactisé avec Lucifer afin de faire du mal, et, comble du comble, d'anéantir l'occident chrétien ! Fascinant obscurantisme !

Et à chaque malheur, les soupçons se lèvent et les plaintes tombent ! Et moi, j'enfourne dans mon escarcelle les procès du Siècle ! La sorcière est la fine fleur du criminel. Elle est au pénaliste ce que la transplantation cœur foie et poumon est au chirurgien. Rendez-vous compte ! Toute sorcière a suivi un même parcours initiatique exceptionnel, véritable concentration d'infractions les plus graves !

S'enivrant de suc de chanvre et de pavot – stupéfiant,

l'apprentie se rend sur un balai à une réunion de sorcières, le Sabbat - conduite en état d'hallucination.

Vêtue d'une légère petite robe noire – racolage,

elle égorge un enfant, trempe dans le sang une épée – infanticide, acte de barbarie,  
dessine un cercle sur le sol – d'accord, c'est inutile,  
dispose autour un crâne de parricide – profanation, atteinte à l'intégrité d'un cadavre et  
ouverture d'une instruction criminelle parallèle,  
dispose également autour de ce cercle, une chauve-souris noyée dans du sang frais et un crâne  
de chat nourri pendant sept années de chair humaine – mauvais traitement envers un animal  
domestique.

Voilà ce que c'est qu'une sorcière !

Et attendez ! Vous n'avez pas encore vu le point d'orgue du folklore !

Un son et lumière venu d'ailleurs : le vent se lève, la lune se voile, la foudre zèbre le ciel !

Et là ! Devinez qui apparaît ? Satan lui-même ! Prince des ténèbres,

belle cape toute noire, large sourire grimaçant. Il tend le fameux Pacte signé de sa griffe.

La sorcière, timide, s'avance. « Bonjour. » Elle le paraphe et vend son âme en échange de  
plein de pouvoirs maléfiques. Et puis, pour fêter cet accord, entre les deux contractants, il y a  
accouplement ! Quels dossiers magnifiques !

Ce récit aujourd'hui vous fait sourire ! Joli conte pour faire peur aux enfants ! Au XVIIème  
siècle, il terrorise !

En cas de fléaux, de sécheresse, d'épidémie, de tremblement de terre, d'incendie, la suspicion  
se répand en traînée de poudre, soulevant un vent d'hystérie collective.

Imaginez, un seul instant, que vous ayez été persuadés depuis votre enfance qu'au sein même  
de votre communauté évoluent des criminelles au pouvoir surnaturel !

Votre copine de classe, votre voisin, la maîtresse d'école de vos enfants, peut-être même votre  
fiancé. Tout être vivant est suspect !

Vous êtes vieux, laid, au nez crochu et en plus saupoudré de quelques verrues, vous êtes un  
client idéal ! Vous êtes jeune, jolie, véritable objet de tentation diabolique, et en plus, encore  
célibataire, vous êtes une cible potentielle !

Vous habitez dans un arbre, vous avez des plumes colorées sur la tête et en plus vous savez  
voler, vous êtes un oiseau ! et vous aussi, vous êtes en danger ! Car la sorcière peut prendre  
toutes formes, humaine ou animale !

Tout être vivant est suspect, et tout suspect est présumé coupable !

Dès qu'une plainte est déposée, le doute insidieux s'installe sur la personne dénoncée.

Pas de présomption d'innocence ! La dénoncée est aussitôt mise au banc de la Société,  
avant même d'être jugée ! Seule ! Avec son Avocat ! Envers et contre tous ! Quelle époque  
effrayante ! Vous doutez de l'intérêt de ces dossiers ?

Vous les juger surannés ou trop improbables, ou trop hallucinants, ou trop, ou trop, ou trop !  
Détrompez-vous ! Il se pourrait qu'ils soient diablement d'actualité !

L'autre jour au Palais de justice, mon petit côté aventurier me pousse à aller aux archives. Je me surprends à parcourir avec gourmandise une montagne de documents relatifs aux grands dossiers du XVIIème Siècle. Mes yeux se posent sur cette affaire outre-atlantique, où il est raconté qu'en 1692, en Nouvelle-Angleterre, les puritains ont cru que le Diable et une première vague de trois cent sorcières avaient débarqué sur leur terre promise ! Plus je lis les minutes de ce procès, plus je me laisse emporter par la magie de ces temps-là ! Tout doucement, je me sens partir dans ce monde qui me fait tant rêver !

*"Oh ! là ! Gare à ton char, manant ! Attention à tes bœufs ! Allez va ! Ma carriole n'a rien. Passe donc ton chemin !"* Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> mars 1692, à Paris, je suis affairé. Je dois me rendre au Palais de justice où les juges rendent cet après-midi leur décision dans un de mes dossiers en sorcellerie. Et puis, après j'accompagne une de mes clientes au bûcher. Dur métier. Oui, il faut que je passe prendre mes chausses, c'est à la campagne.

Je passe à ma toque, prends mes sacs de procès, prends ma liasse de parchemins. Mon cœur s'emballe lorsque je lis celui-ci : *« Mon cher Confrère, compte tenu de vos grandes compétences non encore totalement exploitées et de votre parfaite maîtrise de l'anglais, je, soussigné Pierre Bayen, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, vous commet d'office pour assurer la défense des intérêts de Madame Rebecca Nurse à Salem dans le Massachusetts près de Boston. »* Oh! My Godness! It's a good day, today ! Oh! Mon Dieu! C'est un bon jour, aujourd'hui ! Me voilà enfin Avocat d'une sorcière étrangère !

J'embarque sur le premier navire pour la Nouvelle-Angleterre direction Salem. Sur le pont du bateau, je hurle au vent : *« Rebecca ! Me voilà ! Séchez vos larmes ! Et vous accusateurs patentés ! Tremblez, J'arrive ! La vérité va triompher ! ou si vous êtes coupable ! Rebecca ! courage ! Je porterai haut et fort les couleurs de vos circonstances atténuantes ! »* Puis, n'ayant pas encore obtenu la copie du dossier, je me jette dans le droit anglais applicable à Salem : *« Quiconque (...) passera un pacte, (...) exercera toute sorcellerie, charme, (...) ou enchantement, sera tué, détruit, ruiné, consumé, brisé, (...) estropié (...). Les criminels (...) seront punis de mort. »*

Bon, finalement, Rebecca ! Je crois que nous allons plaider l'acquittement !

Enfin, Salem ! Nous sommes déjà le 1<sup>er</sup> mai 1692. Je me rends directement à la ferme de Rebecca Nurse. Elle doit être entendue dès le 24 mai prochain par deux juges dans le cadre de l'instruction de cette affaire. Elle est assise sur un banc. Son mari est encore à une séance du

conseil municipal auquel il appartient. Elle est seule, et sous ses yeux rieurs embués, sa vie de femme pieuse et charitable défile. Des personnes du village lui ont annoncé le pire. La petite Abigaïl, 11 ans, déclare avoir été agressée par le fantôme de Rebecca ! Ah ! C'est une affaire délicate ! Encore un dossier d'attaque spectrale sur mineure ayant entraîné une affliction sévère à durée indéterminée ! Il va à nouveau falloir se battre pour éviter le supplice de la roue et l'infamie de l'écartèlement. Rebecca ! Je vais vous la sauver moi votre âme et votre réputation ! Oui ! Nous allons nous battre et ensemble nous obtiendrons, si nous formons une véritable équipe, au minimum votre inhumation corps entier !

Alors, avec Rebecca, je m'immerge dans ce dossier et décortique avec elle le mécanisme de l'emballage judiciaire. Dans le village de Salem, petits et grands, vivaient jusqu'à peu au rythme paisible de la Paroisse. Ah ! Les bons puritains ! Ils connaissent bien les délices qui attendent les Elus au Ciel. Ils craignent les épouvantables souffrances qu'ils subiront s'ils vont en Enfer.

Le Pasteur les met régulièrement en garde contre les jeux trompeurs de Satan, et chacun, vigilant, garde en mémoire, l'Exode XXII verset 18 de la Bible : « *Tu ne laisseras pas vivre une sorcière* ». La méfiance à l'égard du malin est sereine et la vie est agréable au village. Pourtant, il y a deux mois, début mars, une étincelle transforma la peur latente en hystérie collective. Cette étincelle, à Salem, me dit Rebecca, ce furent des enfants ! Ah ! Tiens, les enfants !

Rebecca me raconte les détails de cette fameuse étincelle ! La gouvernante des enfants, Tituba, vieille, indienne, cheveux gras, une vraie tête de démon, aurait enfreint les interdits de l'Eglise et pratiqué la magie blanche en lisant, dans le blanc d'un œuf, comme dans une boule de cristal, l'avenir aux deux petites dont elle avait la garde, Betty et Abigaïl.

Un soir, les deux enfants regardent, dans le blanc d'œuf, le film de leur future vie conjugale. Soudain, elles aperçoivent, dans le blanc d'œuf, l'image d'un cercueil. Naturellement, les enfants réalisent que le Diable est dans la pièce et sont pris des terribles convulsions caractéristiques. Très classiquement, l'annonce de la venue du diable se répand dans tout le village, comme un blanc d'œuf dans une gamelle.

Je sens Rebecca fatiguée. Je la laisse. J'étudie le dossier en professionnel. Dès l'ouverture de l'enquête, les enfants accusent Tituba, la liseuse de blanc d'œuf, d'être une sorcière. Mais les

enquêteurs convaincus de l'existence d'un véritable réseau veulent tout le bal. Normal. Evidemment, les deux petites, Betty et Abigail sont d'accord pour voir encore deux sorcières supplémentaires.

Les jambes reliées à la tête, puis fermement questionnée, Tituba reconnaît ce que tout le monde sait déjà, qu'elle est allée au sabbat en balai. Ah ! Avec cette précision qui peut s'avérer utile : derrière elle un pourceau, un chat noir et un chat rouge s'agrippaient eux aussi à la perche. Tiens, un chat rouge ce n'est pas crédible, il n'y en a pas en Nouvelle-Angleterre. Refermement questionnée, Tituba la gouvernante révèle l'existence de huit autres sorcières.

Une zizanie de tous les diables s'installe aussitôt dans la paroisse. Chacun se met à se méfier, soupçonner ou haïr son prochain ! D'autres enfants et des adultes sont à leur tour tourmentés ! Ils souffrent la nuit, le jour, pendant les audiences. Ils sont tous attaqués par le fantôme de personnes connues dans le village. Une véritable frénésie s'empare de cette communauté. Chacun découvre que l'autre a vendu son âme au diable. Les témoignages multiples et concordants relatifs aux apparitions de fantômes s'amoncellent comme autant de démonstration irréfutable, par la preuve spectrale, de la culpabilité des personnes dénoncées.

Ah ! Quelques actions civiles sont adossées à la procédure criminelle qui profitent de l'action publique pour régler quelques querelles de voisinage, murs mal plantés ou champs mal bornés, rien de plus normal.

Certains dénoncés nient les faits, mais d'autres, ébranlés ou fermement questionnés, reconnaissent leur culpabilité et dénoncent eux-mêmes d'autres criminels. Là non plus, rien de très original.

Cela fait deux mois que les juges travaillent avec acharnement. Des sorcières notoires sont inculpées. Vient le tour des personnes dont nul ne s'était jamais méfié ! En ce début mai, des dizaines de personnes sont dans les geôles des alentours en attendant d'être jugées.

Je sens ma confiance s'étioler. Je décide de synthétiser froidement les données du problème : Une enfant tourmentée qui accuse, une adulte respectée qui réfute, aucun témoin qui départage.

Il s'agit juste de trouver la bonne stratégie à adopter.

Rebecca m'informe que certains paysans marmonnent déjà qu'il faudrait se méfier des propos d'un enfant ! Vieille sagesse paysanne. Quelle pensée primaire et criminelle, me dit Rebecca ! Remettre en cause la parole d'un enfant, cette petite créature de Dieu, non pervertie par la vie, meurtrie dans sa chair, qui désigne le coupable à l'origine de ses souffrances ! Et ce serait le fruit, même involontaire, de son imagination ? Et le bon Docteur Griggs qui affirme que l'enfant est crédible et que le diable a bien mis la main sur elle, ce n'est pas un professionnel, peut-être ?

D'accord, Rebecca ! Vous avez raison ! Il faut être raisonnable ! Il faut accepter ! Abigail est tourmentée par un spectre de votre forme ! Comme d'après vous, ce n'est pas vous, c'est quelqu'un d'autre, qui revêt votre forme ! Il faut trouver ce démon ! Voilà la solution ! A la justice de vérifier ! A la justice, la lourde tâche de confondre et de juger le coupable !

Mais, aujourd'hui, en ces temps obscurs, la jurisprudence des juges de Salem est contre nous ! Ils ont maintes fois tranché : Dieu ne permettrait pas que Satan prenne l'apparence d'un innocent ! En ces temps obscurs, la preuve spectrale est quasi irréfragable, qui plus est dans les cas d'attaques d'enfants. En ces temps obscurs, les juges ont acquis la certitude de la culpabilité des personnes dont les spectres attaquent les enfants ! En ces temps obscurs, au fond de moi je le sais, Rebecca comparaitra devant ses juges présumée coupable.

Les juges n'osent pas admettre que la preuve spectrale suffit à emporter leur conviction et aiment à la conforter avec des éléments plus matériels. Vite, il faut que je regarde dans le dossier les résultats de la perquisition de la ferme de Rebecca ! S'ils y ont découvert une amulette ou une rognure d'ongle, il faudra plaider les circonstances atténuantes ! Oui ! C'est sûr ! Une preuve spectrale, une amulette, une rognure d'ongle, et la messe est dite ! La vérité est crue ! Rebecca est cuite ! Non ! Les autorités n'ont trouvé chez elle que des images pieuses. Ah ! Allons ! Courage ! Il faut arracher et inverser l'intime conviction apparemment déjà forgée des juges de Salem !

L'audience d'instruction approche ! Si Rebecca est inculpée d'acte de sorcellerie, c'en est fini de sa liberté ! En nouvelle Angleterre, la détention provisoire, plus techniquement l'enjôlement préparatoire avant châtement, est la règle. Non, ce n'est pas une mesure exceptionnelle.

Le temple a été aménagé pour cette instruction. Le fauteuil du Pasteur retourné fait office de barre de justice. La chaire est poussée contre le mur. Abigaïl et la dizaine d'autres affligées sont au premier rang. Tous les villageois sont venus pour Rebecca. Ils ont l'air effrayé à l'idée que le Diable ait pu dévoyer la respectabilité incarnée. J'entre avec Rebecca dans la salle. Interrogée, Rebecca nie avoir fait du mal aux enfants. Une des petites affligées se met à crier à l'attention de Rebecca : « *Ne m'avez-vous pas ordonné de tenter Dieu et de mourir ?* » Le regard de désespérance de cette petite fille me glace.

Dans un mimétisme effrayant, les tourmentées se mettent à prendre les postures de Rebecca. Ma cliente défaille, elles soufflent toutes en damnées ! Rebecca se pince les lèvres, elles s'évanouissent sous la douleur des morsures ! Rebecca s'appuie sur la barre de justice, elles crient que leurs entrailles sont en feu. Je suis décontenancé. Mais, je n'ai encore rien vu ! Voilà que les tourmentées se mettent à crier, à rugir, à baver, à grincer des dents. Certaines sont prises de déhanchements ma foi pas très catholiques. Villageois et juges sont tétanisés devant ce spectacle effrayant ! Le greffier lui-même n'arrive plus à suivre et son visage terrifié en dit long sur la difficulté qu'il éprouve à contenir les soubresauts frénétiques d'une plume qu'il sent déjà possédée par les forces du mal.

Je m'apprête à faire les observations d'usage. Les tourmentées se prosternent les yeux révoltés : « - *Là haut ! Sur la poutre ! Le spectre ! – Le juge : « Où ? A droite ? Vous êtes sûr ?* » Je ne vois rien ! Décidément, comme tout ce qui relève de la foi, la preuve spectrale est difficile à percevoir. A ce moment là, je perds le fil. C'est enfin la fin de l'audience. Rebecca reste prostrée ! Un mandat de dépôt est décerné. Ce soir, elle dormira à la prison de Boston. Je lui rendrai visite demain.

Le geôlier a mis des fers aux jambes de Rebecca pour empêcher son spectre de s'échapper. Dommage que la preuve spectrale ait orienté l'enquête sur la voie ardue et très technique de la preuve spectrale. Un fantôme à son effigie attaque une personne qu'elle ne connaît pas, et cela fait d'elle une sorcière ! Nous nous battons coûte que coûte devant la juridiction de jugement. Cela fait aujourd'hui un mois que Rebecca a été arrêtée. Le nouveau tribunal criminel extraordinaire composé de douze jurés vient d'être mis en place pour désengorger les prisons devenues surpeuplées. C'est lui qui va juger Rebecca au début de l'été.

C'est la première fois que je plaide devant une juridiction criminelle d'exception. Je suis un peu stressé. Je produis une attestation de moralité signée par trente-neuf de ses voisins !

Rebecca se défend becs et ongles. C'est à mon tour. Et pourquoi pas un revirement sur la preuve spectrale ? Je plaide l'acquittement. Allez, je me lance. « *Mesdames et Messieurs les jurés, tout le monde sait que Rebecca menait jusqu'ici une vie très pieuse. Si vous la déclarez coupable alors qu'il n'y a, pour tout élément à charge, que la seule preuve spectrale, alors là, oui, par la parole, les enfants auront désormais ce grand pouvoir de faire condamner chacun d'entre nous !* »

Oui, c'est vrai, je suis assez en forme aujourd'hui !

Les jurés se retirent pour délibérer. Les revoilà ! Dans le temple, un silence de cathédrale : « *Acquittement !* » Oh ! Rebecca ! Nous enlaçons pour un moment d'éternité ! Cette fois, le Diable ne l'a pas emporté ! Il est en colère ! Et il le fait savoir en suggérant aux malheureuses affligées de cracher d'ultimes obscénités et d'infliger une dernière et hideuse série de convulsions à leur corps tourmentés. Mais ils ont jugé !

Rebecca dénoncée ! Rebecca emprisonnée ! Mais Rebecca libérée !

Aujourd'hui, contre toute attente, le Président prononce pour d'obscures raisons procédurales la réouverture des débats. Nous nous retrouvons devant le Tribunal. Je m'y attendais pas. Je ne suis pas spécialiste de la procédure criminelle anglaise.

Je m'y oppose avec force mais cette prérogative est bien prévue par la loi. Rebecca est en état de choc. Elle n'a pas la force de répondre aux nouvelles questions des juges. Une nouvelle fois, le tribunal se retire pour délibérer. Une nouvelle fois, il revient : « *Coupable !* »

Ce 19 juillet 1692, avec quatre autres accusées, Rebecca monte sur le gibet pour y être pendue. C'est tout ce que j'ai obtenu. Je lui ai quand même évité la dislocation et le bûcher. J'entends un paroissien crier : « *Si vous n'étiez pas des sorcières, vous pourriez réciter le Notre Père !* » L'une d'elles entonne : « *Notre Père qui êtes aux Cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne vienne, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, (...).* »

Cela fait huit mois maintenant que Rebecca est morte.

Je suis encore à Salem.

J'y suis resté le temps que les tourmentées désignent le spectre des puissants après ceux des misérables, le temps que les institutions mêmes soient menacées et que les autorités interviennent, le temps que le tribunal remette à sa place la preuve spectrale, le temps de

l'amnistie générale, le temps précieux des excuses, le temps de la réparation, le temps de la réhabilitation des personnes exécutées. Je ne resterai pas jusqu'au temps béni du Pardon !

Non ! La salle des archives va fermer. Il faut que je parte. Je cours chercher ma voiture. Il faut que je repasse par le cabinet. Quel cauchemar ! Ça vous a fait pareil à vous aussi ? Quel épouvantable drame ! A Salem, en 1692, en fait, il n'y a pas eu d'avocat. Rebecca a comparu seule devant ses juges. Nous avons vu pourquoi. Dans un procès en sorcellerie, l'avocat n'a pas sa place. La justice non plus. Les juges voyaient en Rebecca le danger de la sorcellerie elle-même plutôt que le cas isolé de cette accusée. La communauté toute entière s'est laissée aveuglée par une peur collective et a condamné les accusés avant même qu'ils n'aient été mis sur la balance de la justice.

Heureusement, chez nous, ça a bien changé !

Au moins, aucune autorité ne pourrait aujourd'hui nous faire croire qu'un malin veut nous envoyer des forces de destruction massive !

Au moins, nous regardons désormais au-delà de l'apparence avant de juger notre prochain !

Au moins, lorsqu'un voisin est mis en examen, nous attendons toujours que la justice ait statué avant de le condamner !

Au moins, nous ne profitons pas des grandes peurs du moment pour dénoncer impunément notre prochain !

Au moins lorsque la justice est aveuglée, des garde-fous sont toujours là pour ne pas sombrer !

Il faut bien l'admettre !

Si notre système judiciaire bénéficie des acquis fondamentaux de notre monde moderne, nous tous, ses acteurs,

nous gardons en nous-mêmes les grandeurs et faiblesses de nos ancêtres !

Oui, n'en déplaisent à certains, nous restons des humains !

Soyons conscients dès lors de la préciosité et aussi de la fragilité de l'équilibre de la balance de la justice !

Et unis par cette cause essentielle,  
oeuvrons tous ensemble pour que l'innocence  
ne soit plus jamais victime  
de la justice humaine !

Tous mes sincères remerciements à Sébastien Bono, Frédéric Bibal, Stéphane Haziza, Louis Balling, Louis Boré, Christian Curtil, Charles Morel, Dominique Tricaud, Vincent Ohanessian, Pascale N'guyen, Charles-Henri Boeringer, Philippe Lucet, Yves Ozanam, Perrine Schweisguth et Thibaud Hedelin.

Et, pour mes nouveaux amis, à Félix, Justine, Henri, Laurence, Nicolas, Vincent, Béranger, Bénédicte, Ambroise, Stanislas et Olivier.

---